

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE 23 janvier 2019

### Présents

Élus : Evelyne LE BRAS coprésidente, habitant le quartier, conseillère municipale, Sylvia DIAS, conseillère municipale, déléguée à la culture, habitant le quartier

Invités : Pascal SEIGNE, adjoint au Maire Délégué à l'intercommunalité, aux systèmes d'information et au développement numérique, vice-président de la communauté d'agglomération du Val Parisis, Loïc DUHEM, adjoint au Maire délégué à la sécurité et à la mobilité

Jean BESLARD, coprésident, Lucien TAUZIA, secrétaire.

Les habitants (17)

### ORDRE DU JOUR

1. Budget participatif
2. Journée participative du 13 avril
3. Questions diverses

Avant d'aborder le budget participatif il est évoqué par des riverains de l'avenue du Général Leclerc un problème suite à une verbalisation pour stationnement non autorisé sur le trottoir. Mme le Maire leur a adressé un courrier précisant que la réglementation (arrêté du 7 janvier 2014) restait applicable et les invitait à solliciter les élus référents lors du présent Conseil. Loïc Duhem et Pascal Seigné vont échanger en aparté avec les habitants concernés afin de permettre la poursuite de l'ordre du jour.

#### 1. Présentation du budget participatif, outil d'expression et de décision des citoyens

a) organisation (Sylvie DIAS) : le budget participatif à l'initiative de Serge Muller, conseiller municipal délégué à la démocratie locale, se situe dans le prolongement des conseils de Quartier et du Conseil municipal des enfants. Il va permettre aux habitants de proposer des projets qui, s'ils sont lauréats, seront financés par une partie du budget d'investissement de la ville. Chaque année, le montant du budget participatif est voté par le Conseil municipal. Les projets peuvent concerner une rue, un quartier ou toute la ville.

b) les conditions de dépôt et de recevabilité (Jean Beslard) : pour être éligibles, les projets soumis au Budget Participatif doivent respecter un certain nombre de critères, ils doivent :

- Être d'intérêt général.
- Ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement (entretien, maintenance) trop importantes
- Avoir un coût total estimé inférieur au montant voté par le Conseil municipal.
- Entrer dans l'une des catégories ci-dessous, relevant de la compétence de la Ville :
  - Cadre de vie / Environnement
  - Solidarités / Citoyenneté
  - Éducation / Jeunesse
  - Mobilité / Transports
  - Culture / Sports / Loisirs
- Relever des compétences de la Ville de Beauchamp et non de la CAVP (Communauté d'Agglomération du Val Parisis), du Département ou de la Région.
- Être compatibles et en cohérence avec le projet municipal de la Ville de Beauchamp
- Ne pas être en cours d'exécution

- Ne pas concerner, compléter ou modifier directement ou indirectement un investissement réalisé dans le cadre d'un projet porté par la municipalité
- Respecter les valeurs d'intérêt général, d'éthique, de l'environnement, de l'égalité, de la fraternité et de la laïcité
- Ne pas comporter d'éléments discriminatoires
- Être déposé par une personne physique âgée de plus de 8 ans (concerne les projets du Conseil municipal des enfants) résidant à Beauchamp.

Le projet proposé est déposé auprès d'un (ou plusieurs) conseil de quartier, ou sur le site de la ville, ou par courrier à l'Hôtel de Ville (avec la mention « budget participatif »)

Le porteur individuel de projet est désigné responsable du projet, mais il peut proposer à une autre personne le soin de le représenter. Pour les projets portés par plusieurs personnes, un responsable de projet référent doit être désigné pour représenter le collectif.

#### c) le planning du budget participatif 2019 :

- du 23 janvier à la fin mars : appel à projets et dépôt des projets. Ne pas hésiter à en parler autour de vous afin de les susciter. A noter que les référents des quartiers ont élaboré un projet de règlement applicable à tous les Conseils. L'information des habitants se fera par une distribution de flyers et par le site de la Ville.
- Avril à juin : examen des projets déposés par les conseils de quartier en réunion plénière ou en ateliers mais aussi par l'instance des référents des Conseils (élus et habitants) pour coordonner des projets similaires. En parallèle, étude de faisabilité (technique, financière et juridique) par les services de la ville.

Début juin : admission des projets par les services et l'instance des référents des Conseils

Réunions des conseils de Quartier de juin : les habitants sont invités à voter pour le ou les projets qu'ils soutiennent

En juin, les réunions de quartiers auront la tâche de voter sur les différents projets présentés. A noter que les projets non retenus resteront en mémoire.

- Septembre/octobre : proclamation des résultats et début des travaux sachant qu'ils doivent être terminés les premiers mois de 2020.

Suite à une question, il est précisé que le budget participatif 2019, pas encore voté, serait dans un ordre de grandeur de 20 000 euros et il sera possible qu'il y ait transfert entre les budgets « adultes » et « enfants ».

#### d) atelier de discussion autour de futurs projets

En réponse à différentes questions il est précisé que le choix des projets est très vaste pour autant qu'il se situe dans les 5 catégories citées précédemment. Se repositionner dans son quartier pour qu'il soit plus accessible, plus agréable à vivre, à se déplacer, etc... Il est possible de chercher dans les villes de la dimension de Beauchamp ce qui a pu être fait ou est en projet (ex. Courdimanche). L'important est que les habitants fassent les propositions et ce, de façon relativement précise : où, comment, pourquoi.

Quelques propositions sont formulées : boîtes permettant de rendre les ouvrages de la bibliothèque accessibles le week-end, bancs, défibrillateur, boîte à livres, compost pour immeubles, poubelles et sacs à chiens.

Il sera nécessaire de préciser ces propositions qui peuvent être déposées à la Mairie en indiquant « Centre ville » ou sur le site internet de Beauchamp.

## **2. Journée participative du 13 avril 2019**

Les buts de cette journée (Sylvie Dias)

- regarder ensemble la ville et sensibiliser les habitants à sa propreté
- permettre de parler du recyclage
- poser les problématiques des déchets dans la ville et la nature
- faire appel à des acteurs du tri : TRI-ACTION (information sur déchets verts, interdiction des

produits phytosanitaires, etc..)

- trouver ensemble des solutions aux dépôts des déchets : poubelle, emplacement, autre contenant...
- signaler des anomalies de voirie,
- créer du contact avec les habitants du quartier et aider au besoin.

#### **Matinée, nettoyage des trottoirs :**

- 1 ou 2 rendez-vous par quartier avec matériel (gants, pics, poubelle)
- ramassage
- prendre contact avec le voisinage, notamment les personnes en difficulté
- identifier les trous, les trottoirs déformés, les débordements de végétation, d'arbres,
- la signalisation absente ou défectueuse pour le signaler aux services techniques.

#### **Après-midi, fête des quartiers :**

- **un lieu commun** : parc de lamairie
- **un repas** sur le modèle fête des voisins où chacun/e apporte des victuailles à partager
- **6 stands au nom des 6 quartiers** :
  - afin de présenter le quartier, les référents de quartiers aux habitants du quartier
  - de partager et de présenter les réalisations du quartier par des photos/plans/dessins...
  - d'échanger sur le budget participatif et les projets en cours
- et quelques animations pour les enfants seraient les bienvenues

**Pour ce faire une campagne de sensibilisation sera menée dans le Bulletin Beauchamp**, sur les panneaux lumineux (un deuxième a été installé) et les panneaux papier mais aussi en direction des écoles de Beauchamp afin de sensibiliser les enfants qui pourront ainsi partager l'information avec leurs parents.

Nous invitons d'ores et déjà les habitants présents à parler de cette journée autour d'eux, tout comme du budget participatif, afin de rassembler le plus de participants possible.

#### **3. Questions diverses :**

- le passage piéton provisoire avenue du Gl Leclerc (devant les immeubles en construction) est dangereux. A signaler.
- sol en creux devant le café (angle Voltaire/Gl Leclerc)
- désaffectation du Marché : des travaux de nettoyage (verrière), de peinture (façade et intérieur), de remise en état (stores électriques) et la pose de plexiglas (portes) ont été effectués. Un nouveau gestionnaire a été désigné depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Quelques mois sont nécessaires pour évaluer l'impact de ces changements.
- bacs à fleurs suspendus (place du Marché) : ils sont vides. Une réflexion est en cours pour réapprovisionner ces bacs à fleurs avec un procédé moins exigeant en arrosage, compte tenu de l'effectif restreint du service espaces verts.
- Suite à une question il est précisé que la mise en place de nouveaux bacs en d'autres lieux est un projet susceptible d'être financé par le budget participatif (investissement).
- dates des Conseils de quartier : cette information apparaît sur le Journal municipal d'information Beauchamp et sur le compte rendu du Conseil de Quartier adressé aux habitants dont nous avons l'adresse (postale ou internet).

**Prochaine réunion du Conseil de quartier « Centre Ville » : lundi 11 mars, 20H30, Mairie**

Fin de la réunion 22H30

Le secrétaire  
Lucien TAUZIA